

Jean-Pierre Sueur a défendu les métiers d'art lors de l'examen de la loi de finances. On lira ci-dessous ses interventions et le débat qui a eu lieu à ce sujet. Thomas Thévenoud, député, a repris cette question en déposant un amendement à l'Assemblée Nationale. Si la partie de cet amendement reprenant le plafond de 40 000 € pris en compte pour ce crédit d'impôt n'a pas été adoptée par l'Assemblée Nationale, l'autre partie, qui supprimait « *l'exigence d'un ouvrage différent de ceux existant sur le marché* » - conformément aux vœux des professionnels des métiers d'art – a, elle, été adoptée.

>> [Lire l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Lire l'amendement déposé par Thomas Thévenoud](#)

.